

Flash Infos n°25-02

27 mai 2025

www.snapseducation.fr



CIA 2025 : ne faites pas n'importe quoi !



Le SNAPS a constaté que plusieurs directions d'établissements JS et de services envisageaient d'utiliser une grille d'entretien identique pour la détermination du CIA 2025 pour les PTP. Or, cette grille est entachée d'erreurs juridiques.

Cette grille que vous trouverez sur le site du SNAPS, encourage des confusions malvenues comme l'idée que l'entretien d'attribution du CIA constitue une évaluation de la valeur professionnelle. Elle crée un amalgame qui n'a pas lieu d'être entre entretien CIA et présentation du bilan d'activité :

1. L'entretien de détermination du CIA porte exclusivement sur l'engagement professionnel et la manière de servir, pas sur la valeur professionnelle.
2. Seul le rendez-vous de carrière permet d'évaluer la valeur professionnelle.
3. L'entretien annuel de détermination du CIA est bien obligatoire et prévu par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 sur le Rifseep.
4. Un entretien annuel sur le bilan d'activité, les perspectives d'évolution professionnelles ou les besoins de formation, si nous l'appelons de nos vœux et estimons qu'il est effectivement bienvenu, n'est imposé par aucun texte. Les deux entretiens ne peuvent donc être fusionnés. S'ils peuvent être réalisés consécutivement, ils ne peuvent l'être simultanément, sous peine de vicier la procédure de détermination du CIA en y introduisant des éléments non réglementaires.
5. La grille d'évaluation reprend bien les 6 items listés dans la circulaire DGRH du 25 septembre 2024 sur le Rifseep des PTP, mais certains des sous-items de la grille sont flous, inadaptés, inopérants ou abusifs...

Nous avons demandé à l'administration d'intervenir immédiatement pour mettre fin à l'utilisation de cette grille. Nous lui avons également rappelé nos propositions de grilles d'entretien, transmises dès juillet 2024, pour qu'elles soient enfin étudiées et discutées afin de disposer d'un outil correct. Une concertation doit se tenir en juin sur ce sujet. Nous attendons que ce temps de travail permette d'arrêter un modèle de support d'entretien partagé et commun, utilisable par tous les services et établissements.

En attendant l'aboutissement de ces travaux et la diffusion par la DGRH d'une grille nationale, le SNAPS demande à chaque collègue de refuser tout entretien qui serait adossé à une grille qui ne respecte pas notre cadre d'activité professionnelle.



Nos missions techniques et pédagogiques sont essentielles à l'existence d'un ministère d'intervention : défendons-les !